

LE CANADA

Ottawa, 6 Novembre 1883

A NOS LECTEURS

Le Canada est devenu la propriété d'une compagnie composée d'actionnaires français, qui s'est organisée sous la raison sociale : "La Société de Publicité".

Ces actionnaires étaient pour la plupart membres de la première compagnie qui a fondé le journal. C'est dire qu'ils veulent par un nouvel et courageux effort ajouter aux sacrifices qu'ils ont noblement faits pour assurer la publication du seul journal français quotidien à Ottawa et dans la province d'Ontario.

Les améliorations déjà annoncées vont être exécutées sous peu. D'ici à huit jours, le Canada paraîtra avec une physionomie nouvelle et un format agrandi. Nous allons nous mettre ainsi en mesure de lutter contre les grands journaux.

Notre collaboration, tant d'Ottawa que de l'extérieur, va être considérablement augmentée, de façon à rendre le journal plus intéressant, plus varié, plus instructif.

La nouvelle société devient aussi propriétaire de toutes les créances de l'administration précédente. Il lui est dû de cette façon plusieurs milliers de piastres : nous comptons donc que tous nos débiteurs vont s'empresse de payer ce qu'ils nous doivent. Quant aux récalcitrants ils peuvent s'attendre que nous procéderons avec rigueur.

Voici les noms des directeurs de La Société de Publicité : Président, M. Tassé M. P.; vice-président, M. P. H. Chabot, échevin, et MM. E. G. Laverdure, échevin, Tertulien Lemay, C. Gagné, Emmanuel Tassé et J. A. Gouin. M. Laverdure a été élu président du comité des finances et M. Emmanuel Tassé est chargé de la clientèle. Le rédacteur-administrateur du journal est M. Flavien Moffet.

Comme le Canada agrandi aura un tirage beaucoup plus fort, nous invitons les annonceurs à nous favoriser de leur patronage, tout en encourageant une œuvre véritablement nationale. Que nos compatriotes nous appuient loyalement et ils auront un organe qui leur fera honneur et saura défendre vaillamment leurs droits.

QUESTIONS MUNICIPALES

Le conseil de ville a eu, hier soir, une séance bien remplie. Des questions importantes y ont été décidées et dans un sens qui fait honneur à la ville d'Ottawa. Il est bien vrai cependant que quelques échevins ont fait tout en leur pouvoir pour s'opposer à l'adoption des projets importants qui ont été décidés, hier soir, mais ils sont la minorité, heureusement, et leur influence tend à se faire plus petite de jour en jour. Il arrivera un moment où le peuple reconnaissant ses vrais amis, relèguera ces voix discordantes dans leurs pénates d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

La première question sur laquelle le conseil a eu à se prononcer a été celle de la demande au gouvernement du titre de propriété du carré Anglesea. Rien de plus juste et de plus en faveur des intérêts de la ville, comme il est facile de le voir par l'exposition des faits : Le comité des manufactures avant

de terminer les arrangements avec MM. Lee et Bellemare au sujet de l'établissement d'une manufacture de chaussures sur le carré Anglesea, demande l'avis de l'avocat de la corporation, lequel répond que le carré ayant été donné à la ville pour certaines fins, il faut s'adresser au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'y construire des manufactures.

Il faut donc s'adresser au gouvernement et c'est ce que le comité des manufactures demande. Mais M. l'échevin Cunningham était d'avis différent. L'établissement des manufactures qui devra donner du travail à la population d'Ottawa fait peur au digne échevin. Il voit d'un mauvais œil tout ce qui pourrait aider à la prospérité de la basse-ville d'Ottawa; c'est pourquoi il aurait bien consenti à demander au gouvernement le titre de propriété du carré, mais pas pour y établir des manufactures—comme si la ville en avait besoin pour autre chose. Si le conseil de ville veut planter des arbres sur ce carré il n'a aucun besoin d'en demander la permission au gouvernement. Aussi la proposition de M. Cunningham n'a-t-elle pas été acceptée. La motion de M. McDougall a été adoptée par le vote suivant :

Pour — Les échevins MacCuaig, O'Leary, Brown, Conway, Chabot, Laverdure, McDougall et Lauzon. Contre—Les échevins Cunningham, Whelan, Cox, Cherry et Erratt.

La seconde question qui a soulevé l'opposition de M. Cunningham a été la vente à Monseigneur d'Ottawa de la partie sud de la rue Perkins. Voici comment se lit la partie du rapport du comité des travaux au sujet de cette question :

"Le comité des travaux, après avoir visité avec soin les lieux et pris en considération la pétition, présentée par Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Ottawa demandant l'adoption d'un règlement pour fermer la partie sud de la rue Perkins en face et en arrière du lot numéro 11, sur le côté ouest de la rue Victoria, et du lot numéro 11, sur le côté est de la rue Albert, recommande, vu que la partie sud de la rue Perkins est un cul-de-sac et que tous les lots voisins de la dite partie de la rue appartiennent à la dite église catholique romaine d'Ottawa, que l'avocat de la corporation soit autorisé à préparer le règlement nécessaire pour fermer et transférer la dite partie sud de la rue Perkins, 50 pieds de longueur sur 41 de largeur à la dite corporation de l'église catholique romaine d'Ottawa, en considération de la somme de cinquante dollars, étant la pleine valeur du dit terrain, et à condition que tous les frais de l'adoption du règlement à cet effet soient payés par le requérant.

Mais ici encore l'opposition de M. Cunningham n'a pas eu de succès, car la majorité du conseil de ville s'est rangée à l'opinion des membres du comité qui déclaraient que la partie de la rue demandée était inutile à la ville et que le prix offert était plus que la valeur réelle du terrain.

Une troisième question importante a été celle soulevée par MM. les échevins McDougall et Chabot, afin d'étendre aux femmes dans la province d'Ontario le droit de voter aux élections municipales, provinciales et fédérales. La motion présentée à cet effet, hier soir, demande que le greffier de la cité soit autorisé à présenter à la législature d'Ontario une pétition signée par Son Honneur le maire, et demandant que les femmes ayant déjà droit, par la loi, de voter pour

l'adoption d'un règlement municipal, puissent voter aux élections municipales, provinciales et fédérales.

Le conseil de ville a accueilli favorablement, hier soir, une communication de la ville de Ste-Catherine sollicitant le concours d'Ottawa pour demander du gouvernement provincial un amendement à l'acte municipal dans la composition du bureau de la police. Cette demande ne pouvait venir en meilleur temps, au moment même où le bureau de police d'Ottawa menace autocratiquement le conseil de ville de poursuites judiciaires et de la prison s'il ne vote pas immédiatement les sommes nécessaires pour la construction d'une nouvelle cour de police. La composition actuelle du bureau de police est telle que le conseil de ville y est représenté seulement par une voix contre dix.

L'amendement demandé donnera au conseil de ville trois représentants sur cinq, ce qui lui permettra de pouvoir contrôler avec efficacité la dépense des deniers de la ville.

M. l'échevin Chabot a déjà reçu de la part de quelques villes d'Ontario des réponses à la lettre qu'il leur a envoyée demandant leur concours pour obtenir du gouvernement provincial un amendement à l'acte municipal à l'effet de soumettre les banques et autres institutions financières à la même taxe sur le revenu que paient les marchands dans toutes les villes. La ville de Toronto particulièrement se déclare prête à appuyer de toutes ses forces la ville d'Ottawa dans cette demande.

Voici la traduction du document que l'avocat de la corporation a fait parvenir au comité des manufactures à la demande de MM. les échevins McDougall et Chabot :

A. M. F. McDougall, président du comité des manufactures :

MONSIEUR, — Dans l'affaire du carré Anglesea, je trouve après avoir examiné la question au point de vue du droit de la corporation de louer ce carré pour des fins manufacturières, qu'il y a déjà eu plusieurs causes exactement semblables décidées par les cours de justice. Il y a une distinction bien claire et bien définie faite entre les carrés donnés par la couronne dans le plan originaire de la ville, et les autres carrés qui peuvent être devenus la propriété absolue de la ville. Par la destination définie du carré dans le plan originaire de la ville, le public y a acquis autant de droit que si le don lui en avait été fait, et la municipalité n'a aucune autorité pour en disposer comme d'une autre propriété de la corporation. Le conseil n'a pas le droit de le louer pour un but différent de celui auquel il était destiné, et sur lequel le public a le droit d'insister. Dans ces circonstances je suis d'opinion que la corporation n'a pas droit de disposer du carré pour les fins demandées par le comité des manufactures.

J'ai l'honneur d'être, Votre obéissant serviteur, D. B. McTAVISH, Avocat de la Cité.

Cette opinion de l'avocat de la cité fait bien voir l'absolue nécessité qu'il y a de s'adresser au gouvernement pour faire changer la destination du carré, et le gouvernement ne pourra se refuser à cette demande, car c'est pour bien dire sa politique que le conseil de ville suit en ce moment.

Le délégué apostolique a visité aujourd'hui les Hurons, à Lorette, près de Québec.

COURRIER DU JOUR

Il se fait présentement un grand courant d'immigration du Dakota et du Minnesota dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Ces colons se plaignent de la rareté du combustible dans le Dakota et le Minnesota.

Les établissements où se font la mise en boîtes des conserves alimentaires, ont payé \$6,000 pour les gages de leurs ouvriers, l'année dernière. Cette année les établissements de même genre paient environ \$400 par semaine, soit \$48,000 pour l'année. S'il fallait suivre l'opinion des libres-échangistes nous enverrions cet argent aux Etats-Unis.

M. Mowatt ne devra pas tarder bien longtemps à faire l'élection de Muskoka s'il veut réunir les chambres dans le mois de décembre. Il pourrait se faire cependant qu'il la retarde encore pendant quelques semaines, car les électeurs dans circonscription électorale sont 1 in de lui être favorables, et il ne se rait pas impossible que l'on vit les grits tenter là les fraudes qui leur ont si bien réussi dans Algoma.

Deux élections auront lieu prochainement dans Simcoe et Huron ouest, où des députés grits avaient été élus aux dernières élections provinciales. M. Phelps ne l'avait emporté dans Simcoe ouest que par 35 voix de majorité, et M. Ross, le nouveau trésorier, n'avait été élu dans Huron ouest que par 167 voix de majorité. La nomination dans ce dernier comté aura lieu le 10 courant et la votation le 17.

La compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Waddington et New-York aura une réunion, jeudi prochain, dans le but d'élire ses directeurs, et considérer les offres d'achat des débris, et la construction du chemin et du pont.

M. l'échevin McDougall nous dit être informé d'après la meilleure autorité, qu'une compagnie de capitalistes puissants est prête à entreprendre immédiatement la construction du chemin et des deux ponts sur la rivière Ottawa et le Saint-Laurent. La construction du chemin de fer d'Ottawa, Waddington et New-York est de la plus haute importance pour la basse-ville d'Ottawa. Elle contribuera énormément à activer le commerce dans cette partie de la ville et à donner de la valeur aux propriétés.

M. Mowat veut enlever l'élection de Huron ouest par surprise. Espérant que ses adversaires et les électeurs n'auront pas le temps de se reconnaître, il émet les brefs pour l'élection le jour même que M. Ross accepte le portefeuille de trésorier. Quelle différence en ce cas-ci avec celui d'Algoma. Dans un cas on voulait préparer les moyens les plus condamnables d'écraser une majorité adverse, dans l'autre, confiant que les électeurs se sont prononcés précédemment en faveur des grits, on ne veut pas leur donner le temps de discuter les questions politiques et de se former une opinion contraire. Allez-y bravement, messieurs les grits, mais toutes ces manœuvres si elles peuvent réussir à retarder un peu votre chute, ne pourront empêcher cependant qu'elle n'arrive pendant la session prochaine.

PETITES NOTES

L'honorable ministre de la milice est parti, hier soir, pour Montréal. Il sera de retour à la Capitale, demain.

L'honorable M. Chapleau est arrivé, hier, à Ottawa. L'honorable M. McPherson est aussi de retour de Toronto.

On rapporte que la misère règne chez les pêcheurs de la Pointe aux Esquimaux, et que le gouvernement provincial doit y envoyer des secours.

Les examens de promotion dans le département de l'accise auront lieu le 12 courant, dans les différentes villes de la Confédération désignées à cet effet.

Cinq hommes de l'équipage de la goélette *Betsy*, de Terre-Neuve, naufragés sur l'île Guyon, sont arrivés samedi, à Sydney, Cap Breton, et ont été renvoyés dans leurs demeures aux frais du département de la Marine.

Un cyclone s'est abattu sur Springfield, dans le Kansas, hier après midi, causant la mort de cinq personnes. Les blessés sont au nombre de trente, et on compte une centaine de maisons qui ont été partiellement ou totalement détruites.

La guerre est de plus en plus imminente entre la France et la Chine. Le télégraphe rapporte que les commandants de navires de guerre anglais ont reçu ordre de s'opposer au blocus des ports chinois dans lesquels le commerce anglais a des intérêts.

M. Cherrier, l'agent du gouvernement pour la réserve des sauvages de Caughnawaga est parti, hier de Montréal, pour le lac des Deux-Montagnes où il doit faire la distribution annuelle de provisions, et couvertures de laine accordées par le gouvernement aux sauvages pauvres.

M. Cherrier donnera pour \$100 de provisions et une douzaine de couvertures. Ces dernières sont pour les vieillards et les infirmes.

SCIPIO, N. Y., 1er Déc. 1879.

Je suis le ministre de l'église baptiste ici, et en même temps médecin gradué. Je ne pratique que dans ma famille, et je donne des consultations dans plusieurs maladies chroniques. Il y a un an j'ai fait prendre vos Amers de Houblon à ma femme qui était alors sous les soins des meilleurs médecins d'Albany depuis plusieurs années. Les Amers de Houblon l'ont guérie des différentes maladies dont elle souffrait. Tous deux aujourd'hui nous recommandons vos Amers à nos amis dont plusieurs ont été guéris par leur usage.

Rév. E. R. WARREN.

Perte et Gain.

CHAPITRE I.

"Il y a un an je souffrais d'une fièvre bilieuse."

"Mon médecin déclara que j'étais guéri, mais j'eus une rechute avec des douleurs terribles dans le dos et les côtés, et je devins si mal que je ne pouvais pas remuer! J'amais!"

De 228 livres je tombai à 120. Je prenais des remèdes pour le foie, mais sans succès. Je ne croyais pas avoir plus de trois mois à vivre. Je commençai à prendre des Amers de Houblon. Immédiatement mon appétit revint, les douleurs me quittèrent, et après avoir bu quelques bouteilles, j'étais non seulement aussi sain qu'un souverain, mais je pesais plus qu'auparavant. Je dois la vie aux Amers de Houblon."

Dublin, 6 juin 1881. R. FITZPATRICK. COMMENT DEVENIR MALADE.—Exposez-vous au froid la nuit et le jour; mangez beaucoup sans prendre d'exercice; travaillez trop sans prendre de repos; soignez continuellement sous les soins du médecin; prenez tous ces vils remèdes à bas prix annoncés partout, et alors vous aurez besoin de savoir "comment devenir en bonne santé?" ce à quoi on peut répondre en quatre mots : Prenez les Amers de Houblon.

L. A. Olivier
AVOCAT.

Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Eglise, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER

Ottawa, 3 janvier 1883. 1an.

Chasse—L. aux environs abondante c.

—Les dys-tinuellement reux, mais santé en fait du Dr Sey.

A TR

Chasse—L. aux environs abondante c.

—Les dys-tinuellement reux, mais santé en fait du Dr Sey.

Améliorati-gasin de M. rue Dalho-éclairé au g

—Sirop de-lage, 1-3 do-fants—25c.

De retour-chand, de-arrivé de M

Envoyez to-milleure hui-chez N. A. Sa

Mors av-a-hier soir, u-voiture, a p-en face de l-arrêté sur l-couvert. P

Efficacité-—soit efficace-autres érupt-Lotion Pe

Union St.-à 7 heures, bres de l'U-but de faire

Papier p-TAPISSERIE-ET seront v-TANT, che-455, rue Sus

Musical—bre prochain-quell prom-le célèbre v-prêtera son-estre sple-vés et num-chez M. Gu-Sussex.

—Les plu-McGale gué-etc.—25c. pa

Pensées—a crayonné-sur l'album d

Dans la p-un devoir; un refuge.

Dieu pèch-le diable ave-Il y a des l'esprit sans ou l'on est b